



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Centre Hospitalier

69400 – VILLEFRANCHE SUR SAONE

Formation Continue

Agnès BERTHOLLET, Directrice

Email : aberthollet@ch-villefranche.fr

Programme V.A.E.
Validation des Acquis de l'Expérience
pour l'obtention du Diplôme d'état
d'aide-soignant

Programme 2010

Votre contact :

Christiane MOIROUD

Cadre supérieur de santé

Responsable Formation

Email : cmoiroud@ch-villefranche.fr

☎ Secrétariat : 04.74.09.26.84

PREAMBULE :

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'état d'aide soignant (DEAS) est définie par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (articles 133-146) et toutes les professions sanitaires et sociales y sont soumises.

Dans la continuité de sa mission de formation, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Villefranche sur Saône s'est engagé depuis 2006 dans ce processus de VAE

RAPPEL SUR LES POINTS CLEFS DE LA VAE ET RÔLE DE L'IFSI :

INFORMATION, CONSEIL :

L'IFSI peut apporter les éléments essentiels au candidat pour l'aider dans la décision et l'orientation de son parcours VAE

DEMANDE DU CANDIDAT : Le candidat prend contact auprès de l'organisme valideur qui lui remet un dossier administratif de recevabilité (livret 1)

DEPOT DU DOSSIER : Le candidat remet à l'organisme valideur le dossier rempli (livret 1) accompagné de ses justificatifs d'expérience. L'organisme valideur remet au candidat une « notification de recevabilité » qui lui permet de poursuivre sa démarche ou bien invalide la demande

ELABORATION DU LIVRET 2 : Le candidat élabore son dossier de préparation

MODULE DE FORMATION FACULTATIF DE 70 HEURES

L'IFSI l'organise une ou deux fois par an, selon le nombre de candidats une formation sur 10 jours élaborée en référence à l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validité des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'aide soignant

ACCOMPAGNEMENT A LA REDACTION DU LIVRET 2 :

L'IFSI propose un accompagnement individualisé de 16 heures permettant un soutien méthodologique du candidat dans l'élaboration de son dossier afin de faciliter l'explicitation des savoirs et connaissances acquis. Les accompagnateurs (formateurs en école d'aide soignants ou en institut de formation en soins infirmiers) sont tous formés à ces méthodes.

PRESENTATION DEVANT UN JURY : Le candidat se présente devant une instance composée pour partie de professionnels et seule habilitée à délivrer tout ou partie de la certification à l'issue de la procédure d'évaluation (comparaison de l'expérience du candidat avec le référentiel de la certification concernée)

VALIDATION : Le jury fait connaître sa décision au candidat

Validation totale : le candidat obtient le diplôme d'aide soignant

Validation partielle : le candidat obtient une ou plusieurs unités constitutives du diplôme et le jury lui indique les compétences qui doivent faire l'objet dans un délai de 5 ans de l'évaluation complémentaire. Il émet également des préconisations comme par exemple l'orientation vers une formation en école d'aide soignant ou l'acquisition d'une expérience professionnelle complémentaire.

Refus de validation : le candidat n'obtient pas la certification, le jury considérant qu'il ne remplit pas les conditions de compétences, d'aptitudes et de connaissances requises

ORIENTATION, CONSEILS POST JURY

L'IFSI peut proposer au candidat un accompagnement à la réflexion pour l'obtention des unités complémentaires non validées par le candidat (cette modalité est définie au sein des 16 heures d'accompagnement)

L'IFSI accueille également des candidats « en validation partielle » au sein de sa filière classique de formation aide soignante

MODULE DE FORMATION (70 heures)

INTITULE DE LA FORMATION :

Module de formation relatif à l'obtention du diplôme d'état aide soignant (DEAS) par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

FINALITE :

Permettre au candidat de se projeter et de se positionner dans la fonction aide soignante afin de confirmer et valoriser des compétences dans le but d'obtenir une reconnaissance par un diplôme d'Etat.

OBJECTIFS GLOBAUX :

- ◆ Permettre au candidat d'acquérir, renforcer et actualiser ses connaissances théoriques, pratiques et cliniques indispensables à l'exercice professionnel dans le respect de la qualité des soins et la sécurité des personnes.
- ◆ L'aider à construire et préciser son projet professionnel en lien avec les connaissances professionnelles indispensables.
- ◆ Réactiver ses capacités de lecture et de rédaction.

PROGRAMME :

Elaboré en référence à *l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validité des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'aide soignant*

- ◆ Santé publique
- ◆ L'aide soignant dans le système de santé
- ◆ Rôle de l'aide soignant : le patient au centre des préoccupations de l'équipe soignante
- ◆ Sécurité et qualité des soins aux personnes
- ◆ Hygiène et prévention des infections nosocomiales

PRINCIPES PEDAGOGIQUES

- ◆ Valoriser l'expérience professionnelle des candidats en favorisant :
 - l'expression de chacun dans une dynamique de groupe
 - la mutualisation des connaissances et des pratiques professionnelles.
- ◆ Se référer au système de valeurs professionnelles basé sur le respect, l'écoute, la tolérance, l'assiduité, la ponctualité, l'honnêteté.
- ◆ Responsabiliser le candidat, l'aider à s'impliquer et à s'engager dans sa formation et son exercice professionnel futur, par le biais d'un suivi pédagogique individualisé.
- ◆ Adapter la formation aux attentes et besoins de chacun en regard des objectifs à atteindre.
- ◆ Etre complémentaire mais non redondant avec l'accompagnement visant la rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Chaque séquence du programme est placée sous la responsabilité d'un référent pédagogique issu de l'institut de formation. Certains intervenants pourront être sollicités en fonction de leur expertise.

Les méthodes privilégient une pédagogie active :

- ◆ le questionnement individuel et collectif à partir de travaux de groupe sur :
 - les textes réglementaires et divers documents en lecture dirigée
 - des situations concrètes incluant des cas cliniques apportées par les formateurs et/ou les candidats et au cours desquelles les candidats s'exerceront aux transmissions écrites et orales
- ◆ la rédaction de fiches synthétiques et d'un « carnet de bord » en regard d'éléments nouveaux et de progression pour le candidat

INTERVENANTS :

- ◆ La responsable formation continue : Christiane MOIROUD cadre supérieur de santé
- ◆ Des référents formateurs auprès des différents publics accueillis en formation à l'IFSI. Selon les besoins du groupe, chaque référent peut faire intervenir des personnes expertes dans certains domaines.

LIEU DE LA FORMATION :

Institut de Formation en Soins Infirmiers sur le site du centre Hospitalier de Villefranche/Saône

ORGANISATION :

La formation est organisée sur 10 jours non consécutifs. Cela permet au candidat de :

- ◆ mesurer l'impact de son changement professionnel
- ◆ évaluer ses aptitudes et ses capacités sur sa pratique professionnelle
- ◆ mobiliser ses compétences en lecture et écriture
- ◆ développer ses capacités d'écoute et de communication

Le calendrier de la formation est joint à ce document

MODALITES D'INSCRIPTION :

Toute inscription doit être impérativement accompagnée de **la copie de la notification de recevabilité** délivrée par un service agréé (DRASS, DDASS, CNASEA...) et de l'ensemble des pièces exigées par l'IFSI

ANNEXE FINANCIERE

Une convention est signée avec le candidat ou avec son établissement financeur avant le début de la formation. Le Centre Hospitalier s'engage à facturer la prestation précitée sur le barème suivant :

800 par candidat pour l'ensemble de la formation de 70 heures (ce tarif suit les préconisations de l'ANFH) soit **11,43 /heure/stagiaire**. L'établissement n'est pas assujéti à la TVA.

Ce tarif inclut les frais de documentation délivrée aux stagiaires. Les repas restent à la charge du stagiaire ou de son employeur. Si cette formation devait être réalisée hors de l'IFSI, les frais kilométriques et de restauration pour les intervenants feraient l'objet d'une facturation calculée sur la base réglementaire.

Toute formation commencée est due dans sa totalité

VALIDATION DE LA FORMATION :

Une attestation de formation est remise à chaque participant en fin de stage. Une copie de ce document peut être adressée à la DRASS avec le livret 2.

Une feuille d'émargement est signée par les candidats

PRESTATION « ACCOMPAGNEMENT » 16 HEURES

INTITULE DE LA FORMATION :

Accompagnement pour l'obtention du Diplôme d'Etat Aide Soignant (DEAS) par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

FINALITE :

- ◆ Apporter au candidat un soutien méthodologique dans l'élaboration de son livret 2 et le préparer à l'entretien de validation avec le jury final

OBJECTIFS GLOBAUX :

- ◆ Aider le candidat dans l'identification des activités significatives réalisées au cours de l'exercice professionnel et/ou bénévole
- ◆ Faciliter l'explicitation des savoirs et connaissances acquis
- ◆ Faire émerger et valoriser les acquis professionnels qui en découlent
- ◆ Apporter une aide méthodologique à la description, à l'analyse de l'activité et à la rédaction du livret 2
- ◆ Le préparer à l'entretien avec le jury final
- ◆ L'orienter éventuellement sur la démarche à suivre en cas de validation partielle

PROGRAMME :

- ◆ Clarification et présentation de la démarche d'accompagnement
- ◆ Apport méthodologique sur la rédaction du livret 2
- ◆ Aide à l'analyse de l'expérience et aux choix des activités à décrire par le candidat
- ◆ Aide à la valorisation des compétences acquises
- ◆ Préparation à la présentation du dossier et à l'argumentation orale devant le jury

PRINCIPES PEDAGOGIQUES :

- ◆ Suivi pédagogique personnalisé et individualisé
- ◆ Respect de la progression du candidat
- ◆ Définition concertée du calendrier
- ◆ Respect des rendez vous et ponctualité

METHODES PEDAGOGIQUES :

L'accompagnement est d'une durée de **16 heures** organisées en entretiens individuels avec un accompagnateur formé à la méthode

- ◆ Accueil
- ◆ Informations sur la démarche de validation
- ◆ Présentation de la méthodologie
- ◆ Aide à la recherche de la valorisation des compétences
- ◆ Aide à la réflexion sur le choix des situations significatives
- ◆ Accompagnement à l'écriture
- ◆ Préparation à l'entretien avec le jury, exercices de simulation, aide à la gestion du stress

En fonction de la progression du candidat ou sur sa demande, **1 heure** (sur ces 16 heures) peut être réservée pour :

- ◆ Des conseils individualisés en présentiel (sur rendez-vous) ou à distance (téléphone, internet,...)
- ◆ Un suivi post jury afin de faire le bilan des résultats obtenus à l'entretien avec le jury et réorienter le candidat en cas de validation partielle

INTERVENANTS :

Un cadre supérieur de santé chargé de formation continue et 10 cadres de santé formateurs assurent la prestation d'accompagnement en raison de :

- ◆ Leurs compétences pédagogiques, méthodologiques et techniques
- ◆ Leurs connaissances des référentiels métiers et textes réglementaires relatifs à l'exercice des professions de santé, de la validation des acquis de l'expérience,
- ◆ Leurs connaissances des différents lieux d'exercice professionnel aide soignant

Chaque formateur chargé d'accompagner les candidats s'est engagé à suivre une formation spécifique afin de renforcer ses compétences dans ce domaine.

Ils peuvent être aidés dans leurs prestations par des cadres de santé « du terrain » ayant une expérience soit hospitalière soit extra hospitalière.

LIEU DE LA PRESTATION :

ORGANISATION :

IMPORTANT : La planification des entretiens individuels est faite par concertation directe entre le candidat et l'accompagnateur, ceci pour respecter le rythme de chaque candidat et sa disponibilité personnelle et professionnel.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Toute inscription doit être impérativement accompagnée de **la copie de la notification de recevabilité** délivrée par un service agréé (DRASS, DDASS, CNASEA...) et de l'ensemble des pièces exigées par l'IFSI

ANNEXE FINANCIERE

Une convention est signée avec le candidat ou avec son établissement financeur avant le début de la formation. Le Centre Hospitalier s'engage à facturer la prestation précitée sur le barème suivant :

Le montant de la prestation d'accompagnement est de : **800 uros**, soit 50 uros de l'heure (ce tarif suit les préconisations de l'ANFH)

Toute prestation accompagnement commencée est due dans sa totalité

VALIDATION DE LA PRESTATION :

Une feuille d'émargement est signée par le candidat lors de chaque rendez vous et un carnet de bord renseigné. Il atteste de la progression du candidat, des points de vigilance, des améliorations attendues...

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

En acceptant l'aide d'un accompagnateur, le candidat s'engage à :

- ◆ Respecter les rendez-vous, être ponctuel, prévenir au minimum 24 heures à l'avance lors d'une indisponibilité. Tout manquement à un rendez-vous, sans prévenir l'accompagnateur, entraînerait une facturation (la prestation sera alors considérée comme ayant été réalisée).
- ◆ Participer activement à l'élaboration du dossier avec préparation préalable des documents nécessaires aux entretiens